

Séance du 23 Juillet 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Pôle naturel et environnemental d'Ansot - Muséum d'Histoire Naturelle - Avenants aux marchés de travaux.

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les marchés relatifs à la réhabilitation et la restructuration de bâtiments sur le site de la Plaine d'Ansot, en vue de la création du Muséum d'Histoire Naturelle et du Pôle naturel et environnemental ont été attribués pour un montant de 1 564 143,06 € HT.

Le total des surfaces obtenu dans l'œuvre est de 1 000 m<sup>2</sup> répartis de la façon suivante : Bât B (Ecurie) : 280 m<sup>2</sup>, Bât C (Grange) : 190 m<sup>2</sup>, Bât D, E, F (Maison et granges contiguës) : 530 m<sup>2</sup>.

En cours de travaux, s'agissant de démolitions puis de reconstructions de bâtiments, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux imprévus lors des études de structures, comme par exemple, la reprise en sous-œuvre de certains murs, la reprise des quatre entrants de ferme existants ou encore de prévoir un drainage plus conséquent des bâtiments.

De plus, certaines adaptations ont été décidées sur la nature des revêtements de sols à poser.

Enfin, la rédaction détaillée du projet muséographique rend nécessaire une évolution des surfaces d'exposition, ce qui implique de revoir à la marge certaines prestations de différents corps d'état.

Les modifications aux marchés sur lesquelles le Conseil municipal est invité à se prononcer sont les suivantes :

Lots	Titulaires	Montant marchés en € HT	Avenants en € HT	Montant marchés + avenants en € HT	Variation/marché
01 Gros Oeuvre	Faure Silva	749 039,27	35 820,54	784 859,81	+ 4,78%
02 Charpente.	MCE	168 068,66	2 915,47	170 984,13	+ 1,73%
03 Structure Métallique	Goudard	61 060,00	6 111,20	67 171,20	+ 10,01%
04 Menuis. Ext.	MCE	37 718,00	1 639,00	39 357,00	+ 4,35%
05 Menuis Int.	MCE	81 237,90	14 634,00	95 871,90	+ 18,01%
06 Plâtre - Plafonds.	CANGRAND	75 793,25	7 782,00	83 575,25	+ 10,27%
08 Sols souples	Sol Adour	9 862,82	2 900,37	12 763,19	+ 29,41%
11 Electricité	INEO	105 057,16	18 901,81	123 958,97	+ 17,99%
13 Génie climatique	AXIMA	137 272,00	6 147,03	143 419,03	+ 4,48%

Le montant global des plus-values s'élève ainsi à 96.851,42 € HT, portant le montant total des travaux à 1 660 994,48 € HT, soit une augmentation de 6,19 %.

La commission d'appel d'offres saisie pour se prononcer sur les avenants aux lots 3, 5, 6, 8 et 11 s'est réunie le 16 juillet 2009 et a donné un avis favorable.

Afin de poursuivre le chantier en cours je vous demande d'approuver les présents avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.